

INFORMATIONS SUR L'ÉCHOGRAPHIE DU PREMIER TRIMESTRE DE LA GROSSESSE (ENTRE LES SEMAINES 11⁺⁰ -13⁺⁶)

Qu'est-ce que l'échographie?

L'échographie est une technique qui permet de voir les organes de notre corps avec l'utilisation d'ondes sonores à haute fréquence (ultrasons, inaudibles à l'oreille humaine) qui traversent les tissus: lorsqu'elles atteignent le fœtus, produisent des échos qui se transforment en images sur l'échographe.

Comment l'échographie est-elle effectuée?

Entre 11⁺⁰ -13⁺⁶ semaines, dans la plupart des cas, au cours du premier trimestre de la grossesse, l'échographie est transabdominale. Bien qu'il ne puisse être exclu qu'il soit nécessaire d'effectuer l'examen également par voie transvaginale.

Quels sont les objectifs de l'échographie entre les semaines 11⁺⁰ et 13⁺⁶?

Les principaux objectifs de cette échographie sont l'évaluation de la viabilité fœtale, la mesure de la clarté nucale, l'évaluation de base de l'anatomie fœtale et, si la femme opte pour le dépistage des aneuploïdies, l'évaluation du risque pour les trisomies communes dans le cadre du test combiné. Si elle n'est pas effectuée précédemment, lors de cette échographie, la correspondance de la période gestationnelle (datation échographique de la grossesse), le nombre de fœtus et, si la grossesse est multiple, le nombre de sacs amniotiques (amnionité) et de placentas (chorionité) doit être évaluée.

Qu'est-ce que la mesure de la clarté nucale (NT)?

La mesure de la clarté nucale devrait être effectuée chez toutes les femmes enceintes. Il s'agit de la mesure de l'épaisseur du tissu sous-cutané de la région nucale du fœtus, qui peut être effectuée entre les semaines de gestation 11⁺⁰ et 13⁺⁶, qui doit être évaluée, avec la méthodologie et la programmation correctes, dans des cliniques appropriées par des opérateurs certifiés et soumise à des contrôles de qualité périodiques. La clarté nucale normale réduit le risque d'anomalies fœtales, inversement si elle est augmentée, elle représente un indicateur de risque de pathologies génétiques, y compris les trisomies les plus courantes (par exemple trisomies 21, 18 et 13) et les pathologies malformatives (anomalies structurelles cardiaques ou extracardiaques).

Quelle est l'évaluation de base de l'anatomie fœtale au cours du premier trimestre?

Si elle est effectuée, cette procédure permet de suspecter certaines malformations fœtales majeures et de signaler à la femme enceinte une échographie de référence pour une évaluation

approfondie de l'anatomie fœtale, la confirmation ou non de la pathologie fœtale suspectée et la prise en charge ultérieure. Cependant, il faut souligner qu'à ce stade précoce de la grossesse, l'évaluation anatomique du fœtus est très limitée et plus conditionnée par des facteurs tels que l'obésité ou l'augmentation de l'épaisseur de la paroi abdominale. Il convient de souligner que l'échographie de dépistage du deuxième trimestre se caractérise par une plus grande précision et reste l'examen échographique recommandé pour le dépistage des anomalies structurales du fœtus.

Dans quels cas une évaluation approfondie de l'anatomie fœtale est-elle nécessaire au cours du premier trimestre?

Pour tous les patients chez lesquels l'examen de dépistage de 11 + 0 et 13 + 6 semaines détecte une clarté nucale supérieure ou égale à 3,5 mm, ou une anomalie structurale fœtale suspectée, il est nécessaire de planifier

une évaluation approfondie de l'anatomie fœtale auprès d'un Centre où les opérateurs compétents peuvent effectuer une échographie de référence.

Je soussignée _____ déclare:

1. D'avoir été informée en détail des finalités de l'échographie du premier trimestre et d'avoir compris le contenu de l'information.
2. Également, que je veux effectuer cette échographie en sachant que l'échographie du premier trimestre peut faire émerger des images pathologiques fœtales qui nécessitent de consultations multi-spécialistes et d'informations diagnostiques supplémentaires.

CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ À EFFECTUER L'INVESTIGATION DU PREMIER TRIMESTRE (ENTRE 11⁺ 0-13⁺⁶ SEMAINES)

Je soussignée _____ déclare:

1. Avoir été informée en détail de l'échographie du premier trimestre entre 11 + 0-13 + 6 semaines et d'avoir compris le contenu de l'information.
2. Avoir eu l'occasion de poser des questions au Médecin et d'avoir obtenu des réponses satisfaisantes.
3. Être consciente du fait que cette évaluation est recommandée mais pas obligatoire, de vouloir l'effectuer sachant que l'échographie du premier trimestre entre 11 + 0-13 + 6 semaines peuvent émerger des images pathologiques fœtales qui nécessitent des investigations diagnostiques supplémentaires.

DATE

SIGNATURE DU PATIENT